



Mairie de Nant

Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026-2

Objet : Réglementation de la circulation

Le Maire de NANT,

- VU l'article 25 de la loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 modifié, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R. 225 ;
- VU les articles L. 2212, L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'arrêté du 05 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 06 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – signalisation temporaire – livre 1 – 8^{ème} partie ;
- VU la demande formulée par la société ENSIO en date du 21/01/2026 ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation de tous véhicules en raison de travaux de terrassement pour un raccordement ENEDIS pour M. et Mme LAFON à Dourbias commune de Nant par la société ENSIO du 02 février 2026 au 16 février 2026.

ARRETE

Article 1^{er} :

Réglementation la circulation de tous véhicule en raison de travaux de terrassement pour un raccordement ENEDIS M. et Mme LAFON à Dourbias commune de Nant par la société ENSIO du 02 février 2026 au 16 février 2026.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société ENSIO

Article 3 :

La Mairie de Nant,
Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Jean du Bruel,
La société ENSIO
sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANT, le 22 Janvier 2026

Le Maire



**Le Maire,
Richard FIOLE**